**2 – Athlétisme Estival Collège**

Mise à jour : 10 octobre 2017

Sommaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Introduction | | Page 3 |
| I. | Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible | Page 4 |
| II. | Pour un sport scolaire innovant | Page 12 |
| III. | Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable | Page 15 |
| Membres CMN | | Page 19 |
| Annexes | | Page 20 |

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Athlétisme Estival Collège a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l’UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d’organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d’inscrits à la date butoir des qualifications, d’annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[[1]](#footnote-1).

Valable l’année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**



Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d’âge 2018

|  |  |
| --- | --- |
| Benjamins | nés en 2005 2006 et 2007 |
| Minimes | nés en 2003 et 2004 |
| Cadets | nés en 2001 et 2002 |
| Juniors | nés en 1999 et 2000 |
| Seniors | nés en 1998 et avant |

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n’est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

* Rugby,
* Boxe Assaut
* Savate boxe française,
* Tir sportif,
* Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d’établissement et excellence championnats de France UNSS athlétisme estival collège

Les Championnats par Équipe d’Établissement sont ouverts à toutes les équipes d’association sportive sauf :

1. Les Associations Sportives étant classées les **2 années précédentes** dans les 4 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d’Établissement d’athlétisme dans la même catégorie d’âge, de sexe, et de même challenge (annexe 1)

Si ces équipes ne sont pas classées dans les 4 premières lors des championnats excellence, elles pourront à nouveau s’inscrire en championnat équipe établissement l’année n+1

1. Les Associations Sportives étant classées l’année précédente dans les 4 premières lors des championnats de France UNSS Excellence d’athlétisme estival collège dans la même catégorie d’âge et de sexe, (annexe 2)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d’établissement sous deux conditions :

avoir renseigné à la date du 14 novembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire

avoir une équipe de l’association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d’âge et de sexe

Pour les équipes d’Association Sportive nommées dans ce tableau (annexe 2), et dans ce cas seulement, AUCUNE équipe d’Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d’Établissement y compris aux phases académiques

1. Les équipes d’Associations Sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
2. les Associations Sportives n’ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
3. les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
4. Les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.

##### **Championnats de France UNSS Athlétisme Estival Collège**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **COLLÈGEs** |
| LicenciÉs autorisÉs | Minimes  Cadets |
| Composition des Équipes | Équipes mixte de 6 compétiteurs (MG et MF - 1 cadette C1F ou 1 cadet C1G autorisé maximum) avec au moins 2 compétiteurs du même sexe  Surclassement interdit |
| Jeune officiel | 2 Jeunes Officiels (Jeunes Juges) par académie qualifiée (Cf. Quotas Page 7)  Niveau académique minimum  Ils peuvent être d’une autre association sportive de l’académie  Ils ne peuvent pas être compétiteurs  En cas d’absence, l’association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France |
| JEUNE COACH | 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée, intégré à l’équipe |
| rÉglement | UNSS FFA  Registre des épreuves : voir brochure Athlétisme UNSS  Attention : relais composé uniquement de minimes |
| Formule de compÉtition | Challenge épreuves multiples par équipes (EPMT - voir brochure UNSS athlétisme)  Utilisation des tables de cotations minimes et cadets UNSS-FFA |
| ModalitÉS de qualification | Niveau académique + sélection réalisée par la CMN (limites de qualification en points) |
| Nombre d’Équipes | 100 équipes maximum (« Établissement » + « Excellence »)  Soit les 30 champions d’académie en équipe « Établissement » et les 70 meilleurs totaux suivants, toutes AS confondues (« Établissement » + « Excellence ») |
| Titres dÉcernÉs | Champion de France UNSS athlétisme collège « établissement »  Champion de France UNSS athlétisme collège « excellence » |

##### SONT QUALIFIÉES :

* Les équipes championnes d’académie « établissement », outre-mer compris (**équipes non sections sportives athlétisme**). Le champion d’académie « établissement » est automatiquement qualifié au championnat de France.
* Les 70 meilleures équipes d’AS de France, toutes AS confondues (« Établissement » + « Excellence ») par rapport au total de points.
* Il n’y a pas de limites de qualification du nombre d’équipes par académie.

PRÉCISIONS SPÉCIFIQUES

* Les cadets et cadettes concourent sur les épreuves correspondant à leur catégorie, avec la table de cotation « cadette » et « cadet ». La « brochure athlétisme UNSS 2017 2018 » précise cela.
* L’épreuve de relais est obligatoirement mixte (2MG +2MF avec table de cotation spécifique)

INFORMATIONS COMPLÈMENTAIRES 2017 – 2018

* Précisions complémentaires dans la Brochure athlétisme UNSS 2017 2018

CF ATHLÉTISME COLLÈGES 2018

Quotas & Spécialités des Jeunes Officiels par Académie

**Chaque service régional doit présenter 2 Jeunes Juges de niveau académique :**

1 JJ obligatoirement formé dans la spécialité **SAUTS ou LANCERS**

1 JJ obligatoirement formé dans la spécialité **STARTER ou COURSES ou CHRONOMETREUR**

**En aucun cas 1 JJ SAUTS + 1 JJ LANCERS ou 1 JJ STARTER + 1 JJ COURSES ou 1 JJ STARTER + 1 JJ CHRONO ou 1 JJ COURSES + 1 JJ CHRONO.**

|  |  |
| --- | --- |
| **CF UNSS 2018 ►** | **CF Estival Collèges à Lens (académie de LILLE)** |
| **Règles ►** | **2 JO Jeunes Juges par académie** formés et certifiés niveau académique en : |
| **Service Régional** | Spécialités des Jeunes Juges |
| **AIX/MARSEILLE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **AMIENS** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **BESANÇON** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **BORDEAUX** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **CAEN** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **CLERMONT-FERRAND** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **CORSE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **CRÉTEIL** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **DIJON** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **GRENOBLE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **LILLE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **LIMOGES** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **LYON** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **MONTPELLIER** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **NANCY/METZ** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **NANTES** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **NICE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **ORLÉANS/TOURS** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **PARIS** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **POITIERS** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **REIMS** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **RENNES** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **ROUEN** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **STRASBOURG** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **TOULOUSE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **VERSAILLES** | **Organisateur[[2]](#footnote-2)** |
| **Si présence d’équipes Ultra Marines** | |
| **GUADELOUPE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **GUYANE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **LA REUNION** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **MARTINIQUE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **MAYOTTE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **NOUVELLE CALEDONIE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |
| **AEFE** | (SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO) |

**Modalités pour les Associations Sportives Excellence**

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L’identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

* 16 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l’Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Handball par Équipe d’Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats et classements des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu’il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Date limite de transmission des résultats académiques par les directeurs régionaux :

* 16 mai 2018

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d’Établissement / Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d’accès : propre à chaque SR



**Pour un sport scolaire innovant, s’appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l’ouverture et la créativité**

Handicap

Intégration possible d’un compétiteur en situation de handicap dans un championnat, table de cotation sur 45.

Cf CMN athlétisme / CMN Sport Partagé pour construction des tables de cotation et formules.

International – Championnat du monde scolaire ISF

* « Gymnasiade » du 02 au 09 mai 2018, à Marrakech, Maroc
* Dates de naissance des élèves concernés : 2001-2002-2003
* Une circulaire de qualification UNSS FFA précisera les modalités de sélection de l’équipe de France scolaire d’athlétisme qui prendra part à cet évènement mondial.
* Un comité de sélection FFA UNSS procèdera à la sélection des élèves qui composeront la délégation.
* Les élèves sélectionnés doivent être licenciés UNSS et avoir pris part à une compétition UNSS.
* Informations – site web de la fédération internationale du sport scolaire – [www.isfsports.org](http://www.isfsports.org)

Relations AEFE (agence pour l’enseignement français à l’étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFE participent aux compétitions de l’UNSS.

Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives inititiées par l’AEFE.

Le calendrier des évènements d’athlétisme AEFE est disponible sur OPUSS. Une association sportive UNSS peut aussi développer un projet de coopération avec un établissement ou une zone AEFE (formation de Jeunes Juges, développement de championnat scolaire d’athlétisme, formation d’enseignants d’eps en athlétisme scolaire etc.)

Santé

* **Course Solidarité « Le DéFit’ »**– Sport santé à instaurer dans chaque cross ou évènement athlétisme. Informations auprès des SD et SR UNSS. Documents, éléments de communication et informations sur OPUSS « Le DéFit’ »

Objectif : lutter contre la sédentarité.

« Promouvoir la santé par le sport » - *Lutter contre l’inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques (pôle ressources national sport et santé – ministère des sports)*

Equipe de 2 minimum, 1 parcours en boucle, format adaptatble sur site : course à obstacle facile, course tout terrain, marche, marche nordique possible, course avec passage par ateliers

* Prévention des conduites à risque dans la pratique de l’activité.
* Faire de l’ensemble des crosscountry et évènements athlétisme UNSS, rassemblements massifs pour nos licenciés et enseignants d’EPS, des manifestations également axées sur une véritable sensibilisation en action des problématiques de sport-santé (stands, ateliers, prévention etc.).
* Clip: <http://www.dailymotion.com/video/x4t574z>
* Le livret “Le C.O.D.E du sportif sain” édité par l’UNSS peut servir de support à l’animation de stand “lutte contre le dopage et prévention des conduits dopantes” - <http://www.collectionlecode.fr/sportifsain/>

Développement Durable

La pratique de l’athlétisme entraine une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

* 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable
* Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
* Cohérence et choix d’emplacement des parcours et sites pour les compétitions.
* Intégration harmonieuse des parcours dans l’environnement naturel et urbain.
* Privilégier les parcours à contours naturels, respectant l’espace déjà tracé, limitant l’utilisation de rubalise
* Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l’ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l’impact sur l’environnement.
* Rubalise bio dégradable, ou ré utilisable.
* Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
* Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l’association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d’après manifestation.
* Collecte et réutilisation d’équipements et vêtements sportifs.

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d’étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d’organisation, d’identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Le trophée « Camille Muffat - Fille en Or UNSS » peut être mis en place au niveau départemental et académique en 2017 2018.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l’UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d’EPS, animateur de l’association sportive.

Concernant le crosscountry et l’athlétisme :

* Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l’événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l’organisation, l’enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue d’athlétisme, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l’organisation de la formation sont du ressort de l’UNSS et du comité et/ou de la ligue FFA.

**Des formations « sport santé » pourront être proposées par l’UNSS et ses partenaires lors de chaque cross ou chaque évènement athlétisme.**

Éthique – Protocole fin de rencontre

**Textes de Référence :**

* Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

* Tous les concurrents se serrent la main.

**Textes de Référence :**

* LC Sécurité UNSS (disponible sur OPUSS)

Sécurité

**Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l’engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs**



La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d’un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu’il occupe, mais lui permet aussi d’acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l’UNSS.

La mobilisation de l’école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l’importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

L’UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s’impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L’élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s’engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l’Union Nationale du Sport Scolaire.Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l’activité et disponible sur le site national de l’UNSS. Il permet de proposer à l’élève et à l’enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d’officier à un championnat de France si :

* le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
* leur nombre est défini par les membres de la CMN,
* les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
* les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l’activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

1. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L’arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

1. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l’UNSS et la FFA

La convention entre l’UNSS et la FFA précise que le jeune arbitre de certification de niveau départemental, académique ou national permet une équivalence :

**Certification départementale**

La certification de niveau départemental UNSS permet le titre de JA départemental.

**Certification académique**

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de JA départemental ou régional.

Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

**Certification nationale**

La certification de niveau national UNSS permet le titre d’arbitre national – de 18 ans. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

1. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l’Éducation Nationale du 19 septembre 2013 *« L’UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d’EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l’échauffement, l’entraînement, la tactique, la stratégie, l’encadrement ».*

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l’occasion de la Grande mobilisation de l’École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l’engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

* Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l’équipe.
* Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l’équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
* Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l’équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

* Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
* Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
* Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l’activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l’activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n’y a pas de certification mais une validation de l’engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l’équipe et se positionne comme adjoint du professeur d’EPS, animateur d’AS dans la gestion du groupe. Le niveau d’intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **HORS RENCONTRE/COMPÉTITION** | | | **PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION** | | |
| **Co anime** | **Anime** | **Dirige** | **Assiste** | **Conseille** | **Dirige** |
| L’élève est sous la responsabilité du professeur : duo | L’élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur | L’élève décide et assume | L’élève est sous la responsabilité du professeur : duo | L’élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur | L’élève est en autonomie complète |

|  |  |
| --- | --- |
| Le jeune coach en COLLÈGE | >Participation aux obligations administratives  -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings  >participation à la gestion de l’échauffement avec l’enseignant  >participation à la gestion des remplacements  >participation au respect des protocoles d’avant et d’après match  >participation au respect des biens et des personnes |
| Le jeune coach en LYCÉE | >Gestion des obligations administratives  -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings  >gestion de l’échauffement  >gestion des remplacements  >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle)  -participation aux choix stratégiques  -participation à la modération des comportements des joueurs  -veille au respect des protocoles d’avant et d’après match  -veille au respect des biens et des personnes |

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l’UNSS en charge de l’activité : Christophe LUCZAK

UNSS

Jean-Luc MARTIN Responsable Jeunes Officiels UNSS

Emilie COLSENET

Fred MOUTARDE

Magalie DEROUICHE

FFA

Didier VAREECKE

Gilles BEULAIGNE

Philippe LEYNIER

Délégués techniques UNSS

Didier DONNETTE Responsable Formation

Hélène FALCON

Philippe GONZALEZ Responsable Communication

Emmanuel BEDU

Annexe 1

|  |
| --- |
| **Associations Sportives étant classées dans les 4 premières en 2016 et 2017**  **lors des championnats de France par Équipe d’Établissement**  **non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement[[3]](#footnote-3)** |

NÉANT

Annexe 2

|  |
| --- |
| **Associations sportives étant classées dans les 4 premières en 2017 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement[[4]](#footnote-4)** |

|  |  |
| --- | --- |
| Minimes mixte | |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  |  | |  | **établissement** | **académie** | |  | COL LA GRANGE AU BOIS - SAVIGNY LE TEMPLE | Créteil | |  | COL JEAN DE LA VARENDE - MONT-SAINT-AIGNAN | Rouen | |  | COL LA JUSTICE - CERGY | Versailles | |  | COL CLAUDE MONET - BUSSY ST GEORGES | Creteil | |  | |

Annexe 3

|  |
| --- |
| **Associations sportives n’ayant pas assisté au Protocole en 2017**  **et n’étant pas autorisées à participer en**  **Équipes d'Établissement ou en Excellence** |

NÉANT

Annexe 4

|  |
| --- |
| **Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours**  **avant les Championnats de France en 2017 et**  **n’étant pas autorisées à participer**  **en Équipes d'Établissement ou en Excellence** |

NÉANT

1. Cette disposition ne concerne :

   ni les championnats de France sport partagé

   ni les championnats de France des LP [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour les CF d’Athlétisme Estival Collège, les organisateurs doivent former un pool local de 19 à 24 JO Jeunes Juges au minimum répartis comme suit :

   5 ou 6 en sauts + 5 ou 6 en lancers + 3 ou 4 starters + 3 ou 4 en courses + 3 ou 4 chronométreurs [↑](#footnote-ref-2)
3. Dans ce cas **AUCUNE** équipe d’Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d’Établissement à partir du niveau Académique [↑](#footnote-ref-3)
4. Dans ce cas **AUCUNE** équipe d’Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d’Établissement à partir du niveau Académique

   Cette disposition ne concerne pas les Sections Sportives Scolaires [↑](#footnote-ref-4)